La lettre Grand site

Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel
Syndicat Mixte

BRETAGNE

n°7
Octobre 2018

La démarche Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel

Un Grand Site en action !

EDITO

Le territoire des caps est engagé dans une "Opération Grand Site" (OGS) depuis 2012. Notre objectif : préserver le patrimoine et les paysages, mais aussi mieux les valoriser pour accueillir dans le respect des caps et favoriser les retombées économiques localement… Tout un programme ! qui a été pensé collectivement et validé au niveau national en 2016.
Cette OGS traduit l'engagement des élus locaux, de ses partenaires institutionnels, mais aussi de l'Etat, qui co-pilote cette démarche. Tous souhaitent avancer rapidement dans la mise en œuvre de ce programme, qui vous sera détaillé dans cette "Lettre Grand Site", en vue de notre candidature - en 2019 - au label Grand Site de France.
Le Syndicat mixte "Grand Site Cap d'Erquy-Cap Fréhel" coordonne cette OGS et s'appuie sur différents porteurs de projets (les Communes, le Département, le Conservatoire du littoral…). Il mène également diverses actions, qui vous seront détaillées ici, et construit activement la candidature au label. Nous tenions également à vous rappeler que ses autres missions, et notamment l'animation du dispositif européen Natura 2000, ont un rôle essentiel pour la bonne gestion des espaces naturels et concourent de fait activement à la qualité des paysages de l'OGS !

Comme vous le savez, ce travail, au quotidien, a été salué dernièrement par la visite du Président de la République, Emmanuel Macron. Madame Anne Gallo, Vice-présidente de la Région, est également venue sur notre Grand Site fin juillet, et a rappelé l'importance pour la Bretagne d'avoir à court terme 3 Grands Sites de France (la Pointe du Raz en Cap Sizun, les Dunes sauvages de Gâvres à Quiberon, et nos deux caps). L'ensemble des voyants sont au vert pour la labellisation, restons collectivement fédérés pour l'avenir des caps !

Yannick Morin
Président du Syndicat mixte du Grand Site Cap Erquy-Cap Fréhel

UNE VISITE PRÉSIDENTIELLE SUR LE CAP FRÉHEL QUI MET EN LUMIÈRE LE TRAVAIL ACCOMPLI…

Le 20 juin dernier, Yannick MORIN, Président du Syndicat mixte coordonnateur de l'Opération Grand Site, a eu l'occasion d'expliciter la nature de la démarche Grand Site de France qui œuvre en faveur des paysages au Président de la République, accompagné de deux Ministres, Monsieur Hulot et Monsieur Le Drian.
Les enjeux du Grand Site, les actions en cours, et l'objectif d'une labellisation Grand Site de France en 2019 ont été évoqués. L'engagement des acteurs au sein de l'OGS a largement été expliqué et valorisé, et notamment celui du Département, des Intercommunalités et des Communes. La mobilisation du territoire a d'ailleurs été soulignée au Président de la République par le Député, Monsieur BERVILLE, qui a rappelé son intérêt pour l'avenir des caps …

Après avoir souligné l'engagement de l'Etat dans cette démarche, Monsieur MORIN a appelé le gouvernement à soutenir les caps dans leur demande de labellisation en 2019. Le Président de la République a indiqué "bien noter" ; Monsieur Hulot a conforté la valeur patrimoniale du Grand Site et apprécié le travail réalisé pour la protection des sites classés. Enfin, dans son allocution à Quimper, le jeudi 21 juin, le Président a résumé les enjeux pour le Cap Fréhel, allier tourisme et protection, a rappelé l'engagement du Conservatoire du littoral et des collectivités, mais a également spécifié que ces travaux s'intégraient dans un projet global, l'Opération Grand Site, qu'il "soutenait".

Ces éléments sont très positifs et nous encouragent dans notre démarche Grand Site de France. Bien entendu, ils nous confortent aussi dans le montage de notre candidature au label Grand Site de France, que nous espérons pouvoir présenter en Comité de pilotage à l'automne, comme prévu initialement.

Dossier

L'OPÉRATION GRAND SITE (OGS)

RAPPELS

Le label national Grand Site de France est délivré par le Ministère en charge de l'Environnement. Il a pour but de préserver et mettre en valeur les sites naturels classés, remarquables pour leur paysage et confrontés à des problématiques liées à la fréquentation touristique. Un territoire peut prétendre au label s'il possède un site classé et s'il respecte les principes de développement durable, en conciliant la préservation du paysage, la qualité de l'accueil du public et la participation des habitants et des partenaires à la vie du Grand Site.

LE CALENDRIER À VENIR ...

Pour la labellisation :

- Commission gouvernance OGS : 25 octobre
- Comité consultatif OGS : 6 décembre
- Comité de pilotage OGS : 17 décembre
- Commission départementale des sites, Visite Inspecteur général, Commission label RGSF : 1er trimestre 2019
- Commission supérieure des sites : 2ème trimestre 2019
- Labellisation officielle et arrêté ministériel : fin 2019

Pour la mise en œuvre des actions OGS :

Des ateliers, Comités techniques ou Réunions diverses seront organisés pour chacune des actions détaillées ci- contre, de septembre à décembre.

Les conclusions des études seront validées en Comité de pilotage OGS, en décembre, ou au 1er trimestre 2019.

La mise en œuvre des différents projets se poursuivra fin 2018/2019.

LE PROJET GRAND SITE CONTINUE D'AVANCER...

En 2016 et 2017, des opérations majeures ont été lancées, avec l'appui de près de 2 millions d'euros de subventions mobilisées grâce à l'engagement du territoire dans l'OGS. Ces derniers mois, de nombreuses autres actions ont été initiées pour favoriser une cohérence paysagère à l'échelle des Caps, développer des outils de compréhension du territoire et repenser la mobilité sur site. Le détail de quelques actions concrètes :

LA QUALITÉ DES PAYSAGES

Action 7 : La réduction de la publicité dans le paysage

Le Syndicat mixte a achevé **l'édition d'un "guide publicité",** complément de l'action de l'Etat et celle des Communes. Elaboré en lien étroit avec les services de l'Etat, les collectivités locales et divers partenaires, il a pour objectif de sensibiliser les acteurs du Grand Site (socio-économiques et artisans) à la réglementation existante et précise les outils alternatifs qui peuvent être mis en place localement. Ces préconisations permettront à terme une homogénéisation de la signalétique sur le Grand Site qui confortera son identité/entité. Ce guide est disponible dans les quatre mairies du Grand Site, au Syndicat mixte à Plévenon, ou sur Internet, sur le site du Grand Site. Pour toutes questions réglementaires : s'adresser à la DDTM 22.

Actions 8 et 9 :
La valorisation des ouvrages historiques et des petits boisements

Diverses études sont en cours de réalisation par le Syndicat mixte, et aboutiront en 2019 sur des opérations concrètes :

- **Un Schéma d'interprétation du patrimoine** a été engagé fin 2017. Il vise à mieux révéler nos richesses patrimoniales, à donner davantage de sens à la visite du Grand Site et rendre plus cohérente l'offre de découverte. Des ateliers ont été organisés en 2018 pour nourrir des "scénarios d'interprétation", avec notamment des habitants "experts". Ces ateliers pourront être déclinés à compter de 2019 en "outils d'interprétation" (animations in situ, sentiers d'interprétation, applications mobiles, guides découverte…). A poursuivre…
- **Une étude bocagère,** en cohérence avec les actions menées dans le cadre des programmes bassins versants, a été lancée au printemps 2018 (Cabinet Inex - St-Malo). Son objectif : identifier prioritairement les "points noirs paysagers" et formuler des propositions d'actions, qui seront à décliner dans le cadre du dispositif Breizh bocage, ou dans les documents d'urbanisme intercommunaux. Elle s'achèvera fin 2018.

LA PROMESSE GRAND SITE DE FRANCE

Action 11 : L'accueil du public au Cap Fréhel

Les travaux de requalification du Cap Fréhel se poursuivent. Après la réalisation d'un belvédère face aux îlots ornithologiques, la sécurisation de la pointe du Cap et l'amélioration des cheminements se sont achevées à l'automne 2017, via le Conservatoire du littoral. Une dernière tranche de travaux reste à venir ces prochains mois, en lien avec la Commune de Plévenon, et concerne l'évolution des stationnements, aux pieds du phare. L'objectif de cette dernière phase : remettre en valeur les phares, classés monuments historiques ; redonner plus d'ampleur à la lande, pour que le visiteur s'imprègne mieux de son immensité ; optimiser et mieux intégrer les parkings en les remodelant… Ces aménagements et la fragilité des milieux ont bien été intégrés dans l'organisation de la prochaine Route du Rhum.

Action 14 : La charte architecturale, urbaine et paysagère

La charte architecturale, urbaine et paysagère permettra de définir les particularités du patrimoine bâti et paysager, son évolution et ses enjeux. Elle sera accompagnée **d'un cahier de recommandations** architecturales et paysagères, établi de manière concertée, qui aura une fonction pédagogique pour les futurs projets immobiliers ou d'aménagement.

En d'autres termes, la charte doit aboutir à une vision partagée du paysage et de l'architecture du Grand Site et faire ressortir ses enjeux d'avenir en matière d'aménagements. Des préconisations y seront formulées par les partenaires du Grand Site ; elles ne seront pas réglementaires, mais pourront guider les porteurs de projets dans le respect de l'esprit du territoire et de son identité. Ce travail, piloté par le Syndicat mixte, a débuté à l'été 2018 et devrait s'achever début 2019, en lien avec le Cabinet Inex (St-Malo), le CAUE 22 et l'ADAC (Agence Départementale d'Appui aux Collectivités).

L'ÉCONOMIE DU TERRITOIRE

Action 17 : Les Infrastructures d'accueil du public ou "maisons de site"

4 "Maisons de site" sont projetées dans l'OGS, avec chacune leur propriétaire/gestionnaire, et des projets qui avancent à des rythmes différents… La salle panoramique de la criée d'Erquy a été ouverte au public, cet été, via Armor navigation, avec une exposition temporaire ; sa mise en tourisme est à l'étude, par la CCI, et une passerelle sera mise en place fin 2018. Le bâtiment des sœurs, à Plévenon, est en cours de restauration ; il hébergera les futurs locaux du Syndicat mixte du Grand Site, et un espace communal muséographique dont le contenu reste à définir. Les projets du phare du Cap Fréhel (dont le Conservatoire du littoral devrait prochainement être affectataire) et celui du Manoir de Montangué à Plurien sont également à préciser. Pour nourrir ces projets, et garantir une cohérence "Grand Site", le Syndicat mixte a engagé à l'été 2018 une étude scénographique. Ainsi, un prestataire extérieur appuiera les acteurs concernés dans la définition des contenus et fonctions de chaque maison de site, ainsi que celle des travaux à mener pour faire de ces lieux des endroits conviviaux, de découverte et de partages, donnant aux visiteurs l'envie de rester plus longuement sur le Grand Site !

Actions 15, 18 et 20 : La randonnée et la communication "Grand Site"

Dans la continuité du travail sur le développement des mobilités douces sur le Grand Site et leur mise en cohérence, le Syndicat mixte se lance dans l'élaboration d'un **Schéma des déplacements.** Dans ce cadre, Côtes d'Armor Développement a réalisé un diagnostic sur l'accessibilité du Grand Site à partir des gares, qui devra éclairer les nouvelles intercommunalités dans les dessertes en transports en communs.

Pour mieux valoriser ces mobilités douces et les services associés, le Syndicat mixte a souhaité se doter d'un **nouveau site Internet**, plus attractif et consultable sur tous supports. Son contenu s'adresse aux habitants comme aux visiteurs, informe et promeut le Grand Site, et s'appuie sur les sites touristiques des Offices de tourisme communautaires pour les données pratiques… Il sera lancé officiellement à l'automne et traduit à moyen terme, en plusieurs langues.

Enfin, toujours dans l'optique de mieux diffuser les visiteurs dans l'espace et le temps, et favoriser les retombées au territoire, de **"nouveaux produits touristiques"**, en adéquation avec les valeurs du Grand Site et pour découvrir les caps autrement, ont été travaillé avec Côtes d'Armor Développement. Des idées d'"Expériences Grand Site" et de séjours packagés ont été listées, ouvrant des perspectives de découverte à toutes les saisons, aux amateurs de sensations et aux familles. L'objectif : prendre le temps de découvrir le Grand Site dans des lieux uniques et à des moments privilégiés.

LA VISITE DU MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Isabelle Poulet, représentante du Ministère en charge de de l'Environnement, en charge des Grands Sites de France, s'est rendue sur le Grand Site en janvier 2018, afin de faire le point sur l'état d'avancement de l'Opération Grand Site, et échanger sur la candidature au label Grand Site de France.

Une réunion technique, en matinée, avec les principaux partenaires du Grand Site, aura permis au Ministère de mesurer les actions déjà réalisées et celles programmées sur 2018 ; autour d'un déjeuner, Élus et Sous-préfète ont pu réaffirmer leur envie d'avancer, fédérés, en 2018 sur la candidature au label GSF ; et une visite terrain, sur le Cap Fréhel, menée par le Conservatoire du littoral illustra les avancées opérationnelles, pour la requalification du site classé.

Les conclusions de ce temps de travail ont été positives et le Grand Site, fort des conseils des services de l'Etat, s'est engagé au second trimestre, dans l'élaboration de son dossier de candidature...

POUR EN SAVOIR PLUS...

Tous les documents de la démarche Grand Site sont consultables sur le site internet : www.grandsite-capserquyfrehel.com

Natura 2000 et operation Grand Site, des enjeux concordants !

NATURA 2000, C'EST QUOI DÉJÀ ?

Le dispositif Natura 2000 découle de deux Directives européennes - Habitats et Oiseaux - ayant pour objectif la préservation des écosystèmes rares et/ou menacés en Europe. Lorsqu'une zone recèle un riche patrimoine naturel protégé à l'échelon Européen, celle-ci est, sur proposition de l'Etat Français, classée "Zone Spéciale de Conservation" (ZSC) et/ou "Zone de Protection Spéciale" (ZPS). Elle est alors considérée comme un Site d'Intérêt Communautaire (SIC), et conjointement, l'Union Européenne et la France s'engagent à soutenir/créer les activités contribuant au maintien de cette richesse biologique.

Localement, un Comité de pilotage et des groupes de travail se forment pour élaborer un document d'objectifs (DOCOB), en concertation avec les acteurs locaux. Celui-ci liste toutes les actions favorables aux milieux présents et définit les moyens financiers devant être mobilisés pour les mettre en œuvre.

ET CONCRÈTEMENT, SUR LES CAPS ?

Depuis 2003, année où les Caps d'Erquy et Fréhel ont été reconnus comme Site d'Intérêt Communautaire, une structure opératrice a été désignée, le Syndicat mixte du Grand Site, et un DOCOB a été rédigé. Egalement, de nombreux contrats Natura 2000 ont pu être mis en place, permettant de débloquer des subventions au bénéfice des porteurs de projets, dans l'objectif de maintenir et valoriser les milieux naturels exceptionnels présents sur le territoire. Deux exemples récents d'actions menées dans le cadre de Natura 2000 :

• Une gestion originale de la lande pour l'Azurée des Mouillères

Cette espèce fait l'objet d'un plan national d'action pour préserver les derniers noyaux de population existants, dont le Cap d'Erquy et le Cap Fréhel. Sa disparition est liée à la régression de la Gentiane pneumonanthe due à l'enfrichement de son habitat : les landes humides. Un modèle de gestion adapté aux moyens techniques locaux et tenant compte des dernières connaissances sur l'espèce a été développé : la fauche circulaire, technique expérimentée en 2017 au Cap Fréhel par la Commune de Plévenon et avec l'aide de "chantiers bénévoles et/ou scolaires".

• Des coupes forestières sur la dune du Vieux-bourg

Boisée par près de 15 hectares de pinèdes, la dune du Vieux-bourg a fait l'objet d'un diagnostic arboré. Quatre espèces différentes de pins y ont été relevées, dont le pin noir, espèce particulièrement attrayante pour la processionnaire du pin. Par ailleurs, pour la pérennisation du boisement comme sa sécurisation, différentes opérations de gestion ont été identifiées comme nécessaires. Ainsi, des préconisations de coupes sélectives d'éclaircies sur 25 à 30 % des arbres ont été émises par l'Opérateur Natura 2000 et les services de l'Etat, et réalisées à l'hiver dernier par la Commune de Fréhel, tout comme différentes expérimentations pour régénérer le boisement. Les objectifs : réduire l'attractivité pour les processionnaires, améliorer l'état sanitaire du boisement et faciliter sa régénération naturelle tout en le diversifiant (plus d'essences feuillues).

3 QUESTIONS AU SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE CAP ERQUY-CAP FRÉHEL, OPÉRATEUR NATURA 2000

Quelles sont les particularités des Caps ?

La région des Caps accueille chaque année plus de 2 millions de visiteurs. La diversité de ses paysages et de ses milieux, son aspect encore très sauvage et préservé sont des atouts pour ce territoire, mais ces milieux sont fragiles ! Plusieurs milliers d'espèces peuplent ces espaces et près de 160 nécessitent une attention particulière.

Les principaux enjeux pour les Caps ont été identifiés et inscrits dans le DOCOB. Il s'agit :

- de connaître et préserver les habitats (landes, milieux dunaires, pelouses littorales, prés-salés…) et espèces d'intérêt communautaire (oseille des rochers et chauves-souris…) ;
- de lutter contre la fermeture des milieux, la déprise agricole ayant accéléré le phénomène sur certains espaces ;
- de gérer la fréquentation touristique des sites (notamment via des "monofils" guidant les visiteurs sur les espaces sensibles).

Avec qui l'Opérateur Natura 2000 travaille-t-il ?

Sur la mission Natura 2000, le Syndicat mixte est en contact aussi bien avec les propriétaires, individuels ou collectivités, que les institutions (DREAL, DDTM, Union Européenne…) mais aussi les usagers. Deux organes locaux rassemblent les acteurs de ce dispositif sur les caps : le comité technique et scientifique, présidé de Monsieur MORIN (Président du Grand Site), et le comité de pilotage, présidé du Préfet et du Préfet maritime. Le Chargé de mission Natura 2000 travaille également beaucoup, au quotidien, avec les associations locales, organisatrices d'évènementiels variés et qui doivent réaliser "des évaluations d'incidences Natura 2000" (il facilite le remplissage des formulaires et favorise la bonne prise en compte des problématiques environnementales).

Quels liens existent-ils entre Natura 2000 et l'OGS ?

Les actions menées dans le cadre de Natura 2000 font partie à part entière de l'OGS. En effet, l'un des objectifs clés d'une OGS est de "restaurer, protéger et gérer durablement le patrimoine naturel et paysager du territoire et notamment les sites classés". Ici, les espaces naturels littoraux constituent une grande part du périmètre OGS (pour rappels, 5 000 ha au nord de la RD 186, sur les Communes d'Erquy/Plurien/Fréhel/Plévenon, de Bienassis à Port à la Duc), la complémentarité des dispositifs est donc évidente. En complément du DOCOB et des plans de gestion des sites classés, l'élaboration d'un "Schéma de gestion des espaces naturels" par le Conseil départemental, appuyé de l'Opérateur Natura 2000, est projeté pour fin 2018 dans l'OGS…
Les deux dispositifs sont donc très imbriqués, ont leur importance pour la préservation de notre patrimoine local qui concoure à la qualité de vie des habitants et attire les visiteurs, participant à l'économie locale.

Syndicat mixte Grand Site Cap d'Erquy - Cap Fréhel
16 rue Notre Dame, 22 240 Plévenon - Tél. 02 96 41 50 83
www.grandsite-capserquyfrehel.com

Responsable de la publication : Y. Morin
Photographies : Syndicat mixte Grand Site Cap Erquy - Cap Fréhel, Laura CARRIER, Armor Navigation
Mise en page et impression : Roudenn Grafik - Distribution : La Poste